

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 15 Septembre 2017

OBJET : Aides aux élèves de SEGPA des collèges publics et privés sous contrat -
Dotations aux collèges pour la rentrée 2017.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 15 Septembre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'attribuer aux collèges publics et privés sous contrat d'association disposant d'une Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté des subventions destinées, d'une part à l'acquisition de tenues spécifiques pour les élèves de 3^{ème} SEGPA pour un montant total de 52 066,33 €, d'autre part à l'aide aux déplacements des élèves de 4^{ème} et 3^{ème} SEGPA vers des stages en entreprises pour un montant total de 38 206,30 €, conformément au détail figurant dans les tableaux annexés au rapport.

Ces aides, d'un montant total de 89 432,63 €, seront financées sur le chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée